



VILLE DE MILLY-LA-FORÊT
91490

Téléphone : 01 64 98 80 07
Fax : 01 64 98 79 21

Milly-la-Forêt, le 12 décembre 2019.

Objet : Convocation au Conseil Municipal.

Chère Collègue, Cher Collègue,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie le :

Mercredi 18 décembre 2019 à 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du Plan Local d'Urbanisme de la Ville
2. Institution du Droit de Prémption Urbain sur le territoire communal
3. Admission en non-valeur de produits de taxes d'urbanisme
4. Modification de la délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire
5. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la Halle au Club des Brocanteurs de Milly-la-Forêt pour l'année 2020
6. Renouvellement de la convention de mise à disposition de la Halle à l'association « Le bonheur est dans le pot » pour l'année 2020
7. Prise d'acte du rapport d'activités 2018 du SIARCE
8. Modification du règlement de fonctionnement du multi-accueil collectif et familial du Square aux enfants
9. Approbation de la convention relative à la mise à disposition d'un agent du Centre de Gestion pour l'accompagnement à la mise en place du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) au sein de la mairie de Milly-la-Forêt
10. Approbation du lancement d'une campagne de mobilisation d'un mécénat populaire dans le cadre des travaux de rénovation de la Halle
11. Signature d'une convention de mise à disposition d'appareils photographiques entre la Commune et le SIRTOM
12. Cession d'un terrain communal à NATURAL GRASS
13. Bilan annuel des acquisitions et des cessions immobilières de la Commune pour l'année 2019
14. Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget
15. Approbation de la décision modificative n°3 au Budget Principal de la Commune.

Commune
adhérente

Veuillez agréer, Chère Collègue, Cher Collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire,
Patrice SAINCARD.



INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Liste des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations accordées par délibération du Conseil Municipal en date du 8 février 2016 :

- Décision du Maire en date du 15 novembre 2019 – Acceptation du devis de la société HAYEZ ELECTRICITE pour la fourniture et la pose d'un interphone pour le CCAS pour un montant HT de 563.16 euros (cinq cent soixante- trois euros et seize centimes)
- Décision du Maire en date du 15 novembre 2019 – Renouvellement du contrat de maintenance avec la société SOFTWAREONE – Contrat d'externalisation du système d'information (Serveurs, acquisitions de licences, virtualisation et acquisition postes de travail, maintenance des systèmes d'information, évolution de la téléphonie et des réseaux) pour un montant HT de 519.88 euros(Cinq cent dix-neuf euros et quatre-vingt-huit centimes).
- Décision du Maire en date du 15 novembre 2019 – Acceptation du devis de la société UMHS pour l'achat de serrures pour différents bâtiments de la Commune pour un montant HT de 597.08 euros (Cinq cent quatre-vingt-dix-sept euros et huit centimes).
- Décision du Maire en date du 18 novembre 2019 – Acceptation du devis de la société BERGER-LEVRAULT pour l'achat de fournitures administratives spécifiques pour le service urbanisme, pour un montant HT de 897.22 euros (huit cent quatre-vingt- dix-sept euros et vingt-deux centimes)
- Décision du Maire en date du 18 novembre 2019 – Acceptation du devis fourni par la société MAJUSCULE pour l'achat de mobilier à l'Ecole Julie Daubié, pour un montant HT de 1 649.48 euros (mille six cent quarante-neuf euros et quarante-huit centimes)
- Décision du Maire en date du 18 novembre 2019 – Remplacement d'une carte MAIN CONTROLLER PCB concernant la maintenance du système bureautique de l'école maternelle Jean de la Fontaine par la société ESUS BUREAUTIQUE pour un montant HT de 1466.72 euros (Mille quatre cent soixante-six euros et soixante-douze centimes).
- Décision du Maire en date du 18 novembre 2019 - Acceptation du devis de la société CITEL pour l'achat de matériel électrique pour le CLM et le Square aux enfants, pour un montant HT de 840.13 euros (huit cent quarante euros et treize centimes)
- Décision du Maire en date du 18 novembre 2019- Acceptation du devis de la société SAS MELUN POIDS LOURS FLEURY afin d'effectuer les travaux de révision sur le camion communal immatriculé 47 EED 91 pour un montant HT de 792.87 euros (sept cent quatre- vingt douze euros et quatre- vingt- sept centimes)
- Décision du Maire en date du 20 novembre 2019 – Acceptation du devis de la société MILLY MOTOCULTURE pour l'achat d'un souffleur à dos pour les services techniques pour un montant HT de 551,79 euros (cinq cent cinquante et un euros et soixante- dix- neuf centimes)
- Décision du Maire en date du 21 novembre 2019 – Acceptation du devis de la société OGEO pour l'achat de jeux intérieurs et extérieurs à l'Accueil Périscolaire Maternel, pour un montant HT de 571,71 euros (cinq cent soixante et onze euros et soixante et onze centimes)
- Décision du Maire en date du 25 novembre 2019- Acceptation du devis de la Société GODIN pour le remplacement, suite à une fuite, de la canalisation intérieure d'alimentation en eau potable de la chaudière et des lavabos au sein du Centre Médico Psychologique Enfants et Adolescents pour un montant HT de 1 725.00 euros (Mille sept cent vingt-cinq euros)
- Décision du Maire en date du 29 novembre 2019 – Acceptation du devis de la société WESCO pour l'achat de mobilier à la Médiathèque (Fauteuil, coussins sièges), pour un montant HT de 626,04 euros (six cent vingt-six euros et quatre centimes)
- Décision du Maire en date du 2 décembre 2019 – Acceptation du devis de la société RDM VIDEO pour l'achat de DVD à la Médiathèque, pour un montant HT de 1 272,04 euros (mille deux cent soixante-douze euros et quatre centimes)
- Décision du Maire en date du 2 décembre 2019 – Acceptation du devis de la société TPS afin de réaliser un passage surélevé rue du Faubourg de Melun par la sté TPS, pour un montant HT de 3368.40 euros (Trois mille trois cent soixante-huit euros et quarante centimes)

- Décision du Maire en date du 2 décembre 2019 – Acceptation du devis de l'ONF pour la réalisation de travaux sylvicoles dans la forêt communale de Milly-la-Forêt pour un montant HT de 620.00 euros (six cent vingt euros)
- Décision du Maire en date du 2 décembre 2019- Acceptation du devis de la société GODIN SAS afin d'équiper le CTM d'un caisson d'extraction des fumées de l'espace chaudronnerie pour un montant HT de 3 324.68 euros (trois mille trois cent vingt-quatre euros soixante-huit centimes)
- Décision du Maire en date du 2 décembre 2019 – Acceptation du devis de la société GODIN SAS afin d'équiper le CTM d'un système d'extraction des gaz d'échappement et de mettre en place une grille d'apport d'air neuf, pour un montant HT de 4209.83 euros (quatre mille deux cent neuf euros quatre-vingt-trois centimes)
- Décision du Maire en date du 3 décembre 2019 – Acceptation du devis présenté par la TABLE DU HUSSARD pour le cocktail des Vœux du Maire 2020, d'un montant HT de 4 223,64 euros (quatre mille deux cent vingt-trois euros et soixante-quatre centimes)
- Décision du Maire en date du 4 décembre 2019 – Acceptation du devis fourni par la société AB CREATEUR-EVENEMENTS pour la sonorisation des Vœux du Maire 2020, d'un montant HT de 1915 euros (mille neuf cent quinze euros)
- Décision du Maire en date du 09 décembre 2019 – Acceptation de la convention de prestation de services conclue entre la Commune et l'association Alisé, sise 161 rue Paul Vaillant Couturier – 94250 GENTILLY, relative à la supervision du groupe des huit accueillantes du LAEP de la Ville, d'un montant TTC de 1 200 euros TTC (mille deux cent euros)
- Décision du Maire en date du 9 décembre 2019 – Acceptation du devis fourni par la LIBRAIRIE DE LA HALLE pour la fourniture de livres pour la Médiathèque, d'un montant HT de 2 166.67 euros (deux mille cent soixante-six euros et soixante-sept centimes)
- Décision du Maire en date du 9 décembre 2019 – Acceptation de l'avenant n°3 au lot n°3 « Flotte automobile » du marché des assurances de la Ville, transmis par la société SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT, actant les mouvements intervenus sur l'année 2019 d'un montant de TTC de 141.74 euros (cent quarante-et-un euros et soixante-quatorze centimes)
- Décision du Maire en date du 9 décembre 2019 – Acceptation de l'avenant n°3 au lot n°2 « Expositions permanentes et temporaires » du marché des assurances de la Ville, transmis par la société SMACL, sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT, actant les mouvements intervenus sur l'année 2019 d'un montant de TTC de 981.20 euros (neuf-cent quatre-vingt-un euros et vingt centimes)
- Décision du Maire en date du 10 décembre 2019 - Acceptation du devis du Conservatoire National des plantes pour l'achat de plantes aromatiques et médicinales permettant le fleurissement du parc du Moustier et du foyer culturel pour un montant HT 539.55 euros (Cinq cent trente-neuf euros et cinquante-cinq centimes).
- Décision du Maire en date du 10 décembre 2019 – Acceptation du devis de la société CSB pour l'acquisition d'un chalumeau complet pour les services techniques, pour un montant HT de 780 euros (sept cent quatre-vingts euros)

POUVOIR

Je soussigné Madame/Monsieur....., agissant en qualité d'Adjoint au Maire/de Conseiller Municipal donne pouvoir à pour voter en mes lieu et place à la séance du **Conseil Municipal du 18 décembre 2019**.

Fait à Milly-la-Forêt, le.....